

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 3 AVRIL 2017**Objet : DOCUMENTS D'URBANISME**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - LUGAND - MASCIOTRA - MERCIER - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PRADEL - TOURNIER-BILLON - VERNE

Intervention de Agnès BERTILLOT, Vice-présidente Secrétaire

Concernant les projets d'avis de la Chambre sur les documents d'urbanisme, 7 **avis** doivent être validés par notre Assemblée :

- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey
- Mise en compatibilité du SCOT Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Leyment et Chazey-sur-Ain
- Révisions des PLU de Béon et de Rancé
- Périmètre de droit de préemption commercial de Birieux

Ces avis se trouvent dans vos dossiers.

L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, valide les avis émis par la Chambre.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président